

E. Répartition et morphologie du bâti

La morphologie des espaces bâtis se scinde en deux entités, qui en terme de conception, sont très éloignées l'une de l'autre, avec :

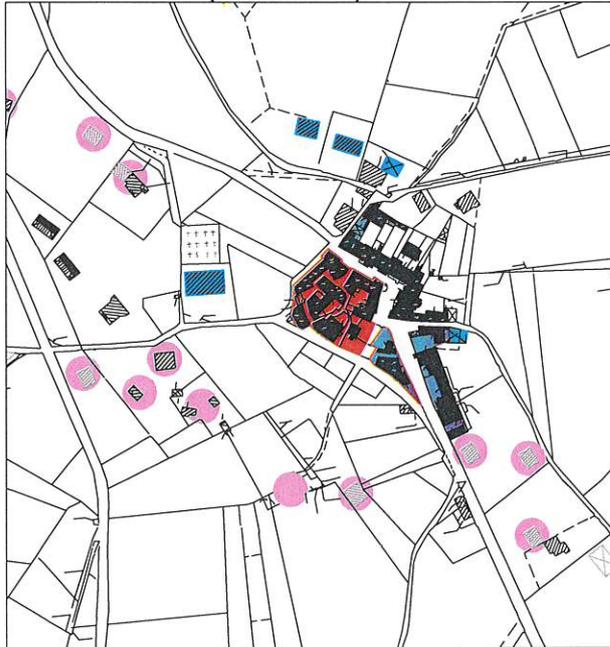
- un développement ancien très faible, qui n'a vue la construction, en dehors des noyaux bâtis denses des trois hameaux (Saint Sauveur, Gouvernet et La Bâtie), que de bâtiments à vocation agricole, dont certains sont en continuité du bâti ancien (avec parfois un décalage architectural),
- un habitat résidentiel diffus très récent, véritablement engagé dans les années quatre vingt dix.

Le bâti ancien constitue un élément majeur de l'identité de la commune, avec une organisation en trois hameaux distincts qui s'égrènent le long de la vallée de l'Ennuyé, dans un territoire communal très longiligne :

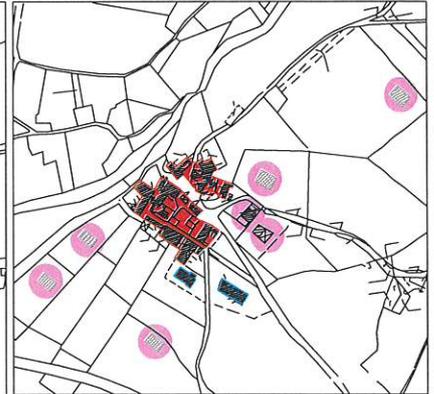
LA STRUCTURE URBAINE DES HAMEAUX

SAINT SAUVEUR (LE VILLAGE)

-  **Bâti initial**
-  **Pour le village : première extension linéaire, elle rompt avec la forme radio concentrique initiale**
-  **Bâtiments agricoles récents : leurs gabarits et parfois leurs aspects extérieurs les rendent visibles dans le paysage de proximité**
-  **habitat résidentiel récent diffus : les constructions s'éparpillent sans logique d'ensemble, avec une très faible densité. Elles diluent la lisibilité du paysage en créant un espace tampon "rurbain", entre le bâti dense ancien et les espaces agricoles ouverts**



Echelle 1/4000°



GOUVERNET



LA BATIE

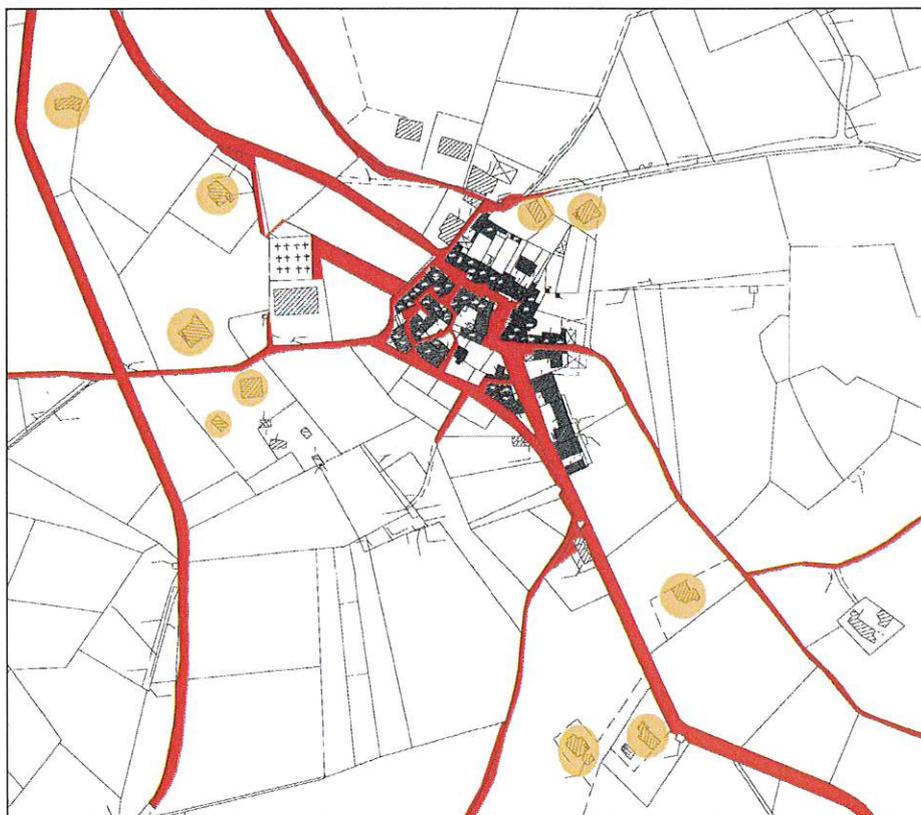
ST SAUVEUR : le replat du coteau a permis une amorce de développement radio-concentrique

GOUVERNET : les pentes importantes ont conduit le bâti à s'organiser plus linéairement, en deux "morceaux", le long d'une rue qui suit la courbe de niveau

LA BATIE : implanté sur une ligne de crête rocheuse, la topographie a imposé une urbanisation très linéaire, originale pour un hameaux ancien

1. SAINTE SAUVEUR (LE VILLAGE)

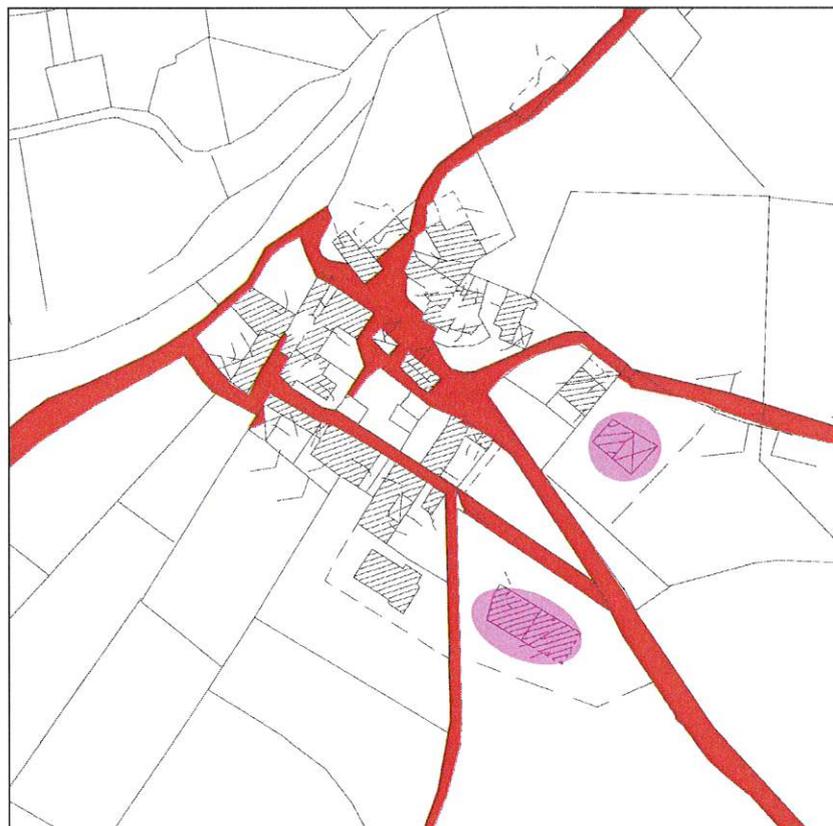
Il s'est implanté en partie médiane d'un coteau aux pentes douce, propice à l'arboriculture. Développé initialement sur un modèle plutôt radio-concentrique et très dense, il renvoie, depuis le fond de vallée, l'image du village telle qu'elle est véhiculée dans l'imaginaire collectif : un bâti en pierres, dense, entouré de vergers. Implanté dans un paysage d'ensemble très ouvert, sa lisibilité a pâti du développement (encore limité), d'une urbanisation assez éparses dans la partie basse du coteau.



Cet extrait cadastral met en évidence le noyau bâti très dense du village, le rapport très étroit entre les constructions et les voies publiques. Autour du noyau historique, les constructions récentes se sont développées sur un tout autre modèle, diffus.

2. GOUVERNET

A mi-chemin entre le village et la fermeture du vallon, ce hameau présente des caractéristiques très similaires à celles du village. Les pentes plus importantes ont toutefois nécessité l'étagement des constructions sur les courbes de niveaux et a confiné les espaces publics à quelques voies étroites. Le bâti ancien initial n'est constitué que de quelques maisons en pierres regroupées autour de la chapelle, en position centrale. Quelques maisons récentes et bâtiments agricoles ont été implantés à proximité du bâti ancien et ont contribué à altérer de manière importante la lecture du hameau dans le paysage d'ensemble, diluant sa lisibilité.



A Gouvernet l'essentiel du bâti est regroupé et ancien, sans toutefois être structuré comme au village. Les constructions satellites sont agricoles à l'entrée Est.

3. LA BATIE

A l'extrême Est de la combe, il s'agit du hameau le plus haut perché. La configuration très particulière de la topographie et le souci des anciens de préserver les terres agricoles ont conduit à produire une structure bâtie originale et parfaitement adaptée au contexte local : de part et d'autre d'un chemin qui traverse de part en part le hameau, sur la ligne de crête d'un serre très effilé, le bâti s'est développé de manière très linéaire, au point de constituer une sorte « surélévation » presque naturelle de la ligne de crête. Outre les trois hameaux principaux, des corps de fermes sont dispersées sur l'ubac, dans le quart Ouest du territoire communal. Cette étonnante implantation, face au nord, s'explique certainement par la faible pente de ces versants, alors que les versants exposés au sud de la vallée sont beaucoup plus raides, à l'exception du village, implanté sur un coteau faiblement pentu orienté Nord-Sud.



La structure du hameau de La Bâtie est très linéaire, fortement contrainte par la topographie, avec un hameau en ligne de crête.

X. ALIMENTATION EN EAU NOTABLE

Les données ci-après sont issues des rapports de l'hydrogéologue.

- Saint Sauveur-Gouvernet est alimentée en eau potable à partir de différents points de prélèvements :
- le secteur du Village est alimenté à partir des captages des sources des Fontaines de l'Amourette et du Loup ;
- le secteur de Gouvernet est desservi par la source de Gouvernet
- le secteur de la Bâtie-Verdun est alimenté par la source des Oumes / Gillian et par la source de Bartolène.

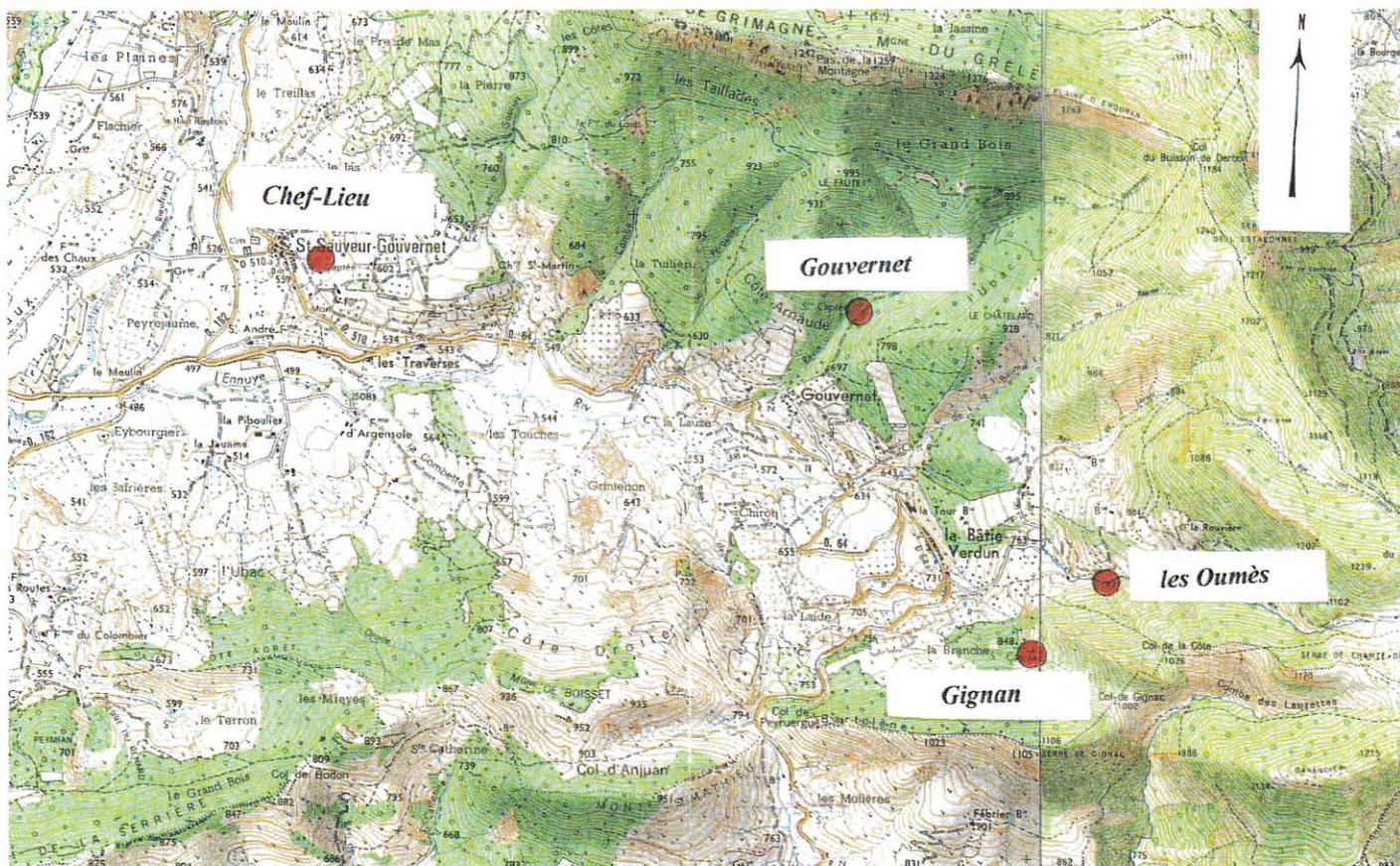
Il n'existe aucun dispositif de traitement de l'eau sur chacune des ressources si ce n'est une injection de javel manuellement par temps de pluie. L'ensemble des captages dispose d'une protection naturelle relativement efficace, mais ils n'ont a priori pas fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique.

Débits autorisés	Débit maximums utilisés
Captage du Chef-lieu : 2,5 m ³ /h	0,9 m ³ /h Captage de Chef-Lieu.
Captage de Gouvernet : 0,7 m ³ /h	0,2 m ³ /h Captage de Gouvernet
Captage des Oumes : 0,7 m ³ /h	0,2 m ³ /h Captage des Oumès
Captages de Gignan : 0,4 m ³ /h.	0,05 m ³ /h Captage de Gignan.

On remarque ici une marge assez importante entre les débits autorisés et les débits maximums autorisés.

La consommation d'eau n'est facturée que pendant les quatre mois d'été, juin, juillet, août et septembre. La consommation actuelle de l'ensemble de la commune est de l'ordre 21000 m³ par an pour environ 95 abonnés, d'après les informations recueillies en mairie. Consommation exacte des quatre mois d'été en 1995: 5900 m³.

LOCALISATION DES CAPTAGES



A. Captage du Chef-lieu

Le Chef lieu de Saint Sauveur Gouvernet (128 habitants à l'année, 68 abonnés est alimenté par deux ouvrages- Le captage du LOUP récemment mis en conformité et celui de SAINT SAUVEUR (ou encore Chef-lieu ou lamourette). Le captage de Chef-Lieu fournit à lui seul environ 4400 m³/an. Consommation exacte provenant de ce captage pendant les quatre mois d'été 1995: 2360 m³

B. Captage de Gouvernet

Le hameau de Gouvernet (17 habitants à l'année) est implanté à environ 2,5 km à l'Est du hameau du Chef lieu. Il est alimenté par le seul captage de Gouvernet. Le relevé des 11 compteurs desservis (dont 6 résidences secondaires) approche les 3 m³ par jour de moyenne de juin 1994 à juin 1995. Le maire confirme la nette suffisance des apports en eau potable et ce, même en période estivale pendant laquelle une quinzaine de saisonniers viennent grossir la population du hameau. Aucune perspective de besoins supplémentaires en eau n'est prévue. Le captage de Gouvernet fournit à lui seul environ 1100 m³/an. Consommation exacte provenant de ce captage pendant les quatre mois d'été 1995: 524 m³

C. Captages des Oumès et de Gignan

Le hameau de La Batie Verdun (20 habitants à l'année) est situé à environ 3,5 k-m au sud-est du hameau du Chef lieu. Il est alimenté par deux captages distants de 500 mètres environ- les Oumes et Gignan, tous deux implantés dans des combes du massif surplombant le hameau au sud-est. Le relevé des 16 compteurs desservis approche les 5 m³ par jour de moyenne de juin 1994 à juin 1995. Le maire confirme la nette suffisance des apports en eau potable et ce, même en période estivale pendant laquelle une centaine de saisonniers viennent grossir la population du hameau. Les captages des Oumes fournissent à eux seuls environ 1800 m³/an, celui de Gignan environ 400 m³/an. Consommation exacte provenant des captages des Oumes et du captage de Gignan pendant les quatre mois d'été en 995 : 663 m³.

D. Contraintes de prélèvement

1. CAPTAGE DE CHEF-LIEU

L'installation du captage de Chef-Lieu et du réservoir de 25m³ remonte à 1960, date à laquelle un ancien captage du début du siècle et situé une cinquantaine de mètres plus bas, fut abandonné. En 1994, la rénovation du captage est réalisée: pose de trois drains, conduite de jonction du captage au réservoir, vidange.

Le captage du Chef-lieu est localisé à environ 580 mètres d'altitude, à 200 mètres à l'Est du hameau de Saint Sauveur Gouvernet, zone de culture de lavandin et de vergers. L'accès au captage s'effectue le long des limites parcellaires 174/179, 174/178 et 174/177, ainsi que sur l'angle NT, de la parcelle 179.

L'ouvrage de captage comprend un puits en béton de section carrée (0.90m intérieur) et 3,10 m de profondeur. L'eau est captée par deux drains de diamètre 200 mm en fonte, de 6 et 36 m de longueur. Un troisième drain de diamètre 125 mm en PVC de 24 m de longueur complète le dispositif. Seul le drain de 36 m était en eau le 18/09/95. Le captage est en bon état, à l'exception de l'échelle et d'une faible surface de béton intérieur à reprendre. Un réservoir de 25 m³ reçoit les eaux de ce captage, auxquelles s'ajoutent celles du captage du LOUP. Deux conduites d'adduction alimentent d'une part un groupe de 10 fermes, d'autre part le reste du village, Un trop-plein/vidange se déverse dans la fontaine du Chef lieu.

2. CAPTAGE DE GOUVERNET

Il est situé en rive gauche du ravin de Gouvernet à 500 mètres au Nord-Est du hameau. L'altitude du site est de l'ordre de 700 mètres. La partie la plus ancienne du captage date vraisemblablement du siècle dernier. A cette époque, une conduite en terre cuite reliait une galerie drainante à la fontaine du hameau. Un premier rapport hydrogéologique de JP. THOEULOY du 23/06/76 préconisait des mesures de protection du captage. En 1978, sa rénovation est entreprise en vue de le protéger des crues et de garantir la pérennité des qualités sanitaires des eaux produites: maçonnerie, capot Foug, conduite PVC, construction d'un réservoir, reprise du schéma de distribution. En 1992, on pratique le débroussaillage du périmètre immédiat nouvellement clôturé.

La galerie voûtée en pierre, de 1,70 mètres en son point le plus haut, s'enfonce dans le sol sur une dizaine de mètres suivant un axe oblique par rapport au ravin. Elle se termine par un puits bétonné de 1,7 mètres de hauteur, de section carrée et fermé par capot Foug. Au fond du puits se situent le départ de la conduite d'adduction en PVC 40 mm et un trop-plein /vidange en Fibrociment de 125 mm qui se termine dans le ravin par un clapet basculant. Un deuxième tuyau de diamètre plus fin (correspondant peut-être à l'évacuation d'un drain assainissant) finit sa course au même endroit. Un réservoir de 30 m³ situé à l'aval alimente la fontaine et le hameau de Gouvernet. Son trop-plein se déverse également dans le ravin en contrebas.

3. CAPTAGE DES OUMES

Les captages (les Oumes se situent à environ 800 mètres à l'Est de la Batie Verdun en rive gauche du ravin de l'Ennuyé, au pied du col de la Côte. L'altitude moyenne des sites est de 830 mètres.

La construction des ouvrages de captage date des années 1960. Dans le cadre de l'amélioration de la situation sanitaire, on procède en 1986 à la pose de cadenas sur chaque ouvrage et de clapet basculant en sortie de chaque trop plein. L'entretien courant, tel que débroussaillage, nettoyage des ouvrages, a lieu régulièrement.

Les ouvrages de captages sont au nombre de trois, de manufacture identique: regard en béton préfabriqué de section carrée (50 cm) enfoncé dans le sol de quelques décimètres et obturé par une dalle en béton verrouillée. Les venues d'eau sont soit directes, soit amenées par une ou deux conduites en ciment. Un trop-plein avec clapet (80 mm de diamètre) se déverse dans les trois cas dans le ravin tout proche.

Un ouvrage de décantation situé, contrairement aux 3 captages, en rive droite du ravin de l'Ennuyé, reçoit les débits des 3 ouvrages par conduites PVC (40 mm). Cet ouvrage de section rectangulaire (2,4m x 1,8m extérieur) et de 1,3 mètre de profondeur, est divisé en deux compartiments. Un trop-plein/vidange avec clapet basculant (PVC 160 mm) se déverse dans le ravin. L'ouvrage, de bonne constitution, est fermé par capot étanche. Un réservoir de 30 m³, cylindrique, semi-enterré et situé à 300 mètres au nord ouest du captage de Gignan, reçoit les eaux des deux captages d'alimentation du hameau de la Batie Verdun (les Oumès et Gignan). Cet ouvrage a fait l'objet de réparation en 1993 (chambre des vannes).

4. CAPTAGE DE GIGNAN

Le captage de Gignan se situe à environ 600 mètres au sud-est de La Batie Verdun, à 850 mètres d'altitude, en rive gauche du ravin de Gignan, au pied du col de Gignac. La date de première mise en service du captage n'est pas connue; par contre son antériorité à ceux des Oumès (1960) est sans ambiguïté. Seul le captage de Gignan alimentait le hameau de la Batie Verdun avant 1960. En 1985, le captage est rénové- réfection des drains, et de la conduite de jonction de l'ouvrage de captage à celui de décantation.

L'ouvrage de captage est constitué d'un regard béton de section carrée (40 cm), de 1,5m de profondeur. Il recueille les arrivées de 3 drains de faible longueur (2 à 5 mètres) et de fils d'eau situés à 1 mètre sous le niveau du terrain naturel. Une dalle en béton peu étanche est verrouillée par une patte métallique.

Un ouvrage de décantation en bon état, situé à environ 8 mètres en deçà du précédent ouvrage, reçoit les eaux par une conduite PVC (100 mm). Cet ouvrage semi-enterré, de section rectangulaire est clos par une porte métallique fermant à clef Son volume est divisé en 3 compartiments. Un trop-plein/vidange avec clapet basculant se déverse dans le ravin.

E. La ressource

il semble que les ressources en eau potable de la commune pâtissent d'une couverture végétale faible et discontinue présentant de médiocres caractéristiques de filtration (avis DDASS 09/95).

Cette vulnérabilité est modérée en ce qui concerne les captages suivants:

- Gouvernet,
- les Oumès,
- Gignan,

ceci grâce à leurs environnements très favorables. Par ailleurs, une analyse complète de type C3 physico-chimique est à prévoir selon la DDASS (avis septembre 1995), ceci pour chacun des trois captages cités ci dessus. En ce qui concerne le captage de Chef-Lieu ce type d'analyse à déjà été effectuée.

1. BILAN DE LA QUALITE DES EAUX DU CAPTAGE DE CHEF-LIEU

Il existe une analyse complète de référence en date du 18/04,195, celle-ci fait état d'une eau de bonne qualité physico-chimique et bactériologique.

2. BILAN DE LA QUALITE DES EAUX DU CAPTAGE DE GOUVERNET

Pollution bactériologique accidentelle.

3. BILAN DE LA QUALITE DES EAUX DES CAPTAGES LES OUMES

L'état récapitulatif des analyses correspondant à des prélèvements effectués à l'unité de distribution (les Oumès + Gignan), témoigne de l'absence de nitrate et laisse présumer une pollution bactérienne modérée.

4. BILAN DE LA QUALITE DES EAUX DU CAPTAGE DE GIGNAN

Il n'existe pas d'analyses au niveau de captage. L'état récapitulatif des analyses correspondant à des prélèvements effectués à l'unité de distribution (Les Oumès + de Gignan), témoigne de l'absence de nitrate et laisse présumer une pollution bactérienne modérée.

5. LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT

A l'heure actuelle il n'existe aucune installation de traitement des eaux des différents réseaux d'eau potable.

En cas de besoins, analyses non conformes, un traitement manuel est effectué à l'intérieur du réservoir concerné. Ceci se produit très rarement et le plus souvent l'été.

F. La réglementation des débits

Provenance	D.D.A.S.S.	D.D.A.S.S.	S.C.P REMY	Relevé des compteurs		Débit de production maximum proposé en m3/h
	débit jaugé le 23/09/1991 en m3/h	débit jaugé le 15/09/1993 en m3/h	débit estimé le 26/02/1996 en m3/h	Consommation moyenne annuelle en m3/h	Consommation Période estivale en m3/h	
Chef-lieu	1,2	3,6	10	0,51	0,9	2,5
Gouvernet	2,82	1,5	2,5	0,13	0,2	0,7
Oumès	0,96	1,68	2	0,21	0,2	0,7
Gignan	0,12	0,3	1,3	0,05	0,05	0,4

Les quatre points d'eaux à l'enquête ont fait l'objet de diverses mesures de débits et de consommation. Les principaux chiffres concernant ces captages sont résumés dans le tableau ci-dessous. La dernière colonne du tableau comporte une proposition du débit de production pour chacun des captages.

Les deux points d'eau, les Oumès et Gouvernet, se situent respectivement à proximité des ruisseaux de L'Ennuyé et de Gouvernet. Au vu des débits de ces captages et de la fraction utilisée, on peut affirmer que la loi Pêche qui impose de laisser au cours d'eau 10 % de son débit est largement respectée.

G. Incidence sur la ressource en Eau, Niveau, Qualité

La qualité de l'eau sur l'ensemble des points d'eau étudiés est généralement bonne, car aucune installation de traitement de l'eau n'a été nécessaire jusqu'à présent. En cas de problème de contamination, quelques rares analyses non conformes signalées par la D.D.A.S.S, un traitement local est effectué à l'intérieur des réservoirs.

L'eau utilisée n'est pas traitée actuellement avant d'être restituée au milieu naturel, ceci sur l'ensemble de la commune de SAINT SAUVEUR GOVERNENT.

1. CAPTAGE DU CHEF-LIEU

Depuis la réfection du captage en 1994, le débit est très nettement suffisant pour le hameau de Saint Sauveur Gouvernet. L'eau prélevée est pour une grande partie restituée au milieu naturel, le trop plein se déversant dans la fontaine du village qui se déverse elle-même dans la nature. Le captage n'est pas à l'origine immédiat d'un cours d'eau. On ne peut donc pas parler véritablement d'incidence sur l'hydrologie locale tant en terme de quantité que de qualité.

2. CAPTAGE DE GOUVERNET

Le débit du captage n'a pu être estimé au niveau de la galerie drainante, mais il semble très inférieur au débit du ruisseau de Gouvernet. Ce ruisseau jaillit légèrement en amont du captage. La source de Gouvernet n'est donc pas l'origine principale du ruisseau. Le débit du captage est très nettement suffisant pour le hameau desservi. L'eau prélevée est pour une grande partie restituée directement au milieu naturel, le trop plein du captage se déversant directement sur les berges du ruisseau. L'incidence sur la ressource en eau est par conséquent très faible en quantité et nulle en qualité.

CAPTAGES DES OMMES

Le débit des deux captages à conserver est très nettement suffisant pour le hameau desservi. L'eau prélevée est pour une grande partie restituée directement au milieu naturel, le trop plein de chacun des captages se déversant directement dans le talus surplombant le ruisseau de l'Ennuyé.

XI. L'ASSAINISSEMENT

A. Etat des lieux des dispositifs d'assainissement

1. ASSAINISSEMENT « COLLECTIF » DU VILLAGE

Le village est équipé d'un réseau d'assainissement unitaire ou « pluvial ». Ce réseau collecte par gravité les effluents domestiques bruts ou ayants subis préalablement un prétraitement sommaire par simple fosse septique, les eaux pluviales (raccordement des gouttières, des avaloirs de chaussée et de fossé pluvial) et les trop-pleins des fontaines publiques.

Le réseau a un linéaire d'environ 1300 mètres (800 m de collecte dans le village et 500 m de transport), il a été réalisé dans les années 1967-1968 pour la majorité. Le matériau utilisé est majoritairement l'amiante-ciment en Ø 150 (branchements) à Ø 500 mm dans le village (avec une réduction de section occasionnant des gênes à l'écoulement) et Ø 600 mm à l'aval du village avant le rejet. Les buses utilisées sont plus ou moins jointives pouvant générer des pertes d'effluents dans le milieu naturel et des intrusions d'eaux claires.

Le rejet principal des effluents se fait directement dans le Rieufrais au droit de la voie communale menant à la ferme des Chaux sans véritable épuration. A noter l'existence de deux autres rejets d'eaux usées (collecte de la partie Sud-Est de Saint Sauveur Quartier Mairie-Ecole) se faisant dans des fossés rejoignant l'Ennuyé.

L'absence de disponibilité foncière suffisante pour chaque habitation (habitat dense les uns sur les autres) et raccordement déjà existant sur le réseau d'assainissement pluvial ne permet pas d'envisager sur ce secteur des techniques relevant de l'assainissement individuel.

En conclusion, le réseau d'assainissement existant dans lequel se rejette les eaux usées ne pourra être conservé en l'état. Il pourra éventuellement être utilisé en réseau pluvial strict.

2. DIAGNOSTIC DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT AUTONOME

Une enquête par questionnaire complétée par des visites « porte à porte » sur près de 10 % des habitations a été réalisée lors du schéma directeur d'assainissement. Le but de cette approche "terrain" est de déterminer la nécessité de créer des ouvrages de géoassainissement et/ou de réhabiliter les dispositifs individuels existants.

Les réponses extraites des questionnaires font apparaître que près des deux tiers des habitations en assainissement autonome sont du type résidences secondaires. Le nombre d'habitants par foyer est en moyenne de 2 à 3 personnes.

80 % des habitations en assainissement autonome possèdent un dispositif de prétraitement sur la filière eaux-vannes (dont environ trois quarts de fosse septique).

Pour le circuit des eaux ménagères, les prétraitements par bacs à graisse ne concernent que près de 25 % des habitations équipées d'assainissement autonome.

Le traitement des effluents n'est réalisé que sur 20 % des installations majoritairement par tranchées d'infiltration. Près de 60 % des installations ne disposent d'aucun ouvrage de traitement des eaux usées. Celles-ci sont soit rejetées en surface ou dans le réseau pluvial pour le centre du village de Saint Sauveur notamment sans aucune épuration préalable (80 %) soit évacuées par un puits d'infiltration (20 %).

L'entretien des dispositifs de traitement en assainissement autonome est très irrégulier, les vidanges de la fosse n'étant, le plus souvent, réalisées que lorsque des problèmes importants surviennent.

Les dysfonctionnements observés dans les filières épuratoires sont, dans la majorité des cas, le résultat d'un manque d'entretien, d'un sous-dimensionnement de l'ouvrage par rapport au nombre d'occupants de l'habitation, ou encore d'une filière de traitement non adaptée aux contraintes du sol.

En conclusion, en premier constat sur l'échantillon, il apparaît que :

- le parc des dispositifs est relativement ancien, voire très ancien pour certaines installations,
- environ 10 % des installations sont équipées d'un puits d'infiltration (dispositif non autorisé aujourd'hui),
- 60 % des installations rejettent leurs eaux usées directement en surface (dont une grande majorité dans le réseau pluvial du village).

NB

Toutes les habitations en assainissement non collectif (autonome) de la commune devront faire l'objet d'un contrôle exhaustif de leur bon fonctionnement. Ce diagnostic sera effectué par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) que la commune doit mettre en place à compter du 1^{er} janvier 2006 avec la Communauté de Communes du Val d'Eygues.

B. Résultats de l'étude d'assainissement

Dans le cadre de l'étude du Schéma Directeur d'Assainissement, des travaux de réhabilitation du réseau et la création d'ouvrages d'épuration ont été préconisés.

Les secteurs urbanisables dans le futur et actuellement non desservis par un réseau d'assainissement ont également fait l'objet d'étude d'aptitude des sols à l'assainissement autonome et de comparaisons technico-économiques pour définir la meilleure solution d'assainissement.